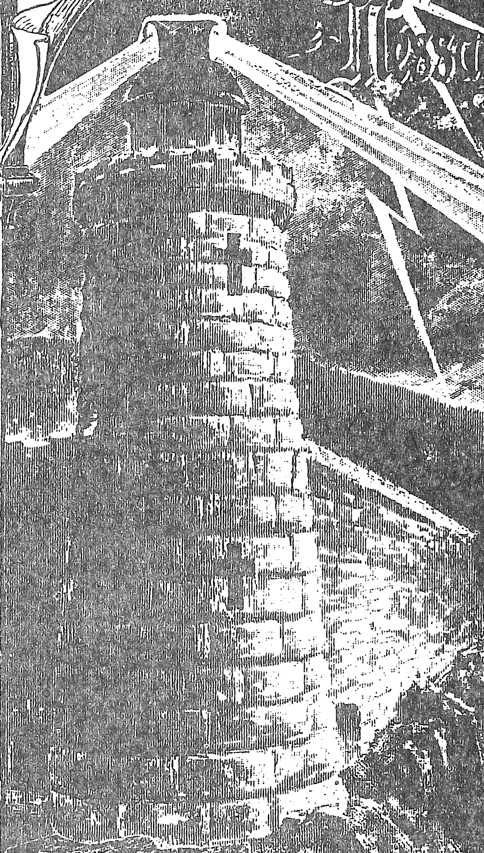
La TOUR DE GARDE

et Messager de la Présence de Christ



"Sentinelle, Où en est la Nuit?"
"Le Matin Vient et la Nuit aussi!"
Esaïe 21:11, 12

XIe année. Mars 1913. N° 3.

SOMMAIRE

En supplément :

Volume VI, Etudes des Ecritures
Suite du Chapitre II et Chapitre III

"Je veux me tenir à mon poste et me placer sur la Tour de Garde, je serai attentif pour voir ce que me dira Jéhovah et ce que je répondrai à la remontrance qui me sera faite."—Hab. 2:1.

Sur la terre il y aura de l'angoisse ; au bruit de la mer et des flots (le bruit de l'agitation, du mécontentement), les hommes rendront l'âme de terreur dans l'attente de ce qui surviendra sur la terre (société) ; car les puissances des cieux (pouvoirs ecclésiastiques) seront ébrantées... Quand vous verrez ces choses arriver, sachez que le royaume de Dieu est proche. Redressez-vous et levez vos têtes parce que votre délivrance approche. Luc 21 : 25, 28, 31.

La mission sacrée de ce journal.

Ce journal actuellement répandu dans toutes les parties du monde civilisé par la Watch Tower Bible and Tract Society, fondée en 1881, pour l'extension de la connaissance chrétienne, est un des meilleurs instruments à employer par ceux qui veulent s'instruire dans la Bible. Il sert non seulement de point de ralliement où les étudiants de la Bible se rencontrent pour l'étude de la parole de Dieu, mais aussi de canal de communication par lequel ils peuvent apprendre où ont lieu les réunions et quand les pèlerins ou représentants passent pour leurs visites; il constitue aussi un moyen d'encouragement par ses comptes-rendus des conventions ou assemblées générales.

La Tour de Garde est écrite pour la ferme défense du seul vrai fondement de l'espérance chrétienne si généralement mis de côté, la rédemption par le sang précieux de l'homme Christ Jésus qui se donna lui-même en rançon pour tous (comme prix correspondant, I Pier. 1 : 19; I Tim. 2 : 6). Bâti sur ce fondement avec de l'or, de l'argent, des pierres précieuses (I Cor. 3 : 11-15, II Pier. 1 : 5-11), de la parole de Dieu, sa mission a également pour but que tous puissent connaître la communion du mystère qui a été caché en Dieu, afin que l'Eglise puisse connaître la sagesse infinie de Dieu, qui, en d'autres temps ne fut pas, comme elle l'est aujourd'hui, connue des fils des hommes.

Ce journal est indépendant de tout parti, de toute secte ou confession des hommes; ses efforts tendent à ce que tout ce qui est publié dans ses pages soit de plus en plus conforme et soumis à la volonté de Dieu en Christ, telle qu'elle nous est révélée dans l'Ecriture sainte; il a donc toute liberté pour déclarer hardiment tout ce que le Seigneur a dit, dans la mesure de la sagesse divine qu'il a daigné nous accorder. Son attitude, loin d'être dogmatique, est confiante, car nous savons ce que nous affirmons, ayant une foi entière dans les sûres promesses de Dieu. Cette publication étant employée exclusivement pour le service de Dieu, nos décisions concernant ce qui doit paraître dans ses colonnes seront selon la volonté du Seigneur : l'enseignement de sa parole pour l'édification de son peuple dans la grâce et dans la connaissance. Non seulement nous prions nos lecteurs, mais nous les pressons de contrôler ce que nous avançons par la parole infaillible, à laquelle nous les renvoyons constamment pour leur faciliter les recherches.

Ce que nous trouvons clairement enseigné dans les Ecritures.

Que l'Eglise est « le temple du Dieu vivant », « l'ouvrage (spécial) de ses mains », dont la construction a été en progrès durant tout l'âge de l'Evangile — depuis que Christ devint le Rédempteur du monde et la principale pierre d'angle de ce temple, par lequel lorsqu'il sera achevé, les bénédictions de Dieu parviendront « à tout le peuple » et tous en auront l'accès — I Cor. 3 : 16, 17; Eph. 2 : 20-22; Gen. 28 : 14; Gal. 3 : 29. Qu'en attendant, le perfectionnement des consacrés qui croient au sacrifice expiatoire de Christ, se continue; quand la dernière de ces « pierres vivantes », « élues et précieuses », aura été taillée, façonnée et finie, le Grand Architecte les réunira toutes dans la première résurrection; le temple sera alors rempli de sa gloire, et sera, pendant le Millénium, le centre de la communion entre Dieu et les hommes. — Apoc. 15 : 5-8.

Que la base de l'espérance pour l'Eglise et le monde repose sur le fait que « Jésus-Christ, par la grâce de Dieu, goûta (comme rançon) la mort pour tous »; et « qu'au propre temps » il sera « la vraie lumière qui éclaire tout homme venant au monde ». — Hébr. 2 : 9; Jean 1 : 9; I. Tim. 2 : 5, 6

Que l'espérance de l'Eglise est d'être faite semblable à son Seigneur « le voir tel qu'il est », de « participer à sa nature divine » et d'avoir part à sa gloire, comme cohéritière — I Jean 3 : 2; Jean 17 : 24; Rom. 8 : 17; 2 Pierre 1 : 4.

Que la présente mission de l'Eglise est : le perfectionnement des saints en vue de leur œuvre future, le développement en elle-même de toutes les grâces, d'être le témoin de Dieu auprès du monde, de se préparer pour que ses membres soient rois et prêtres dans l'âge futur. — Eph. 4 : 12; Matth. : 24 : 14; Apoc. 1 : 6; 20 : 6.

Que l'espérance du monde consiste dans les bénédictions de la connaissance et de l'occasion favorable que tous recevront par le Règne des mille ans de Christ. — A tous ceux qui se montreront obéissants et de bonne volonté, tout ce qui fut perdu en Adam sera restitué par leur Rédempteur et son Eglise glorifiée — tous les méchants obstinés, par contre, seront **exterminés**. — Actes 3 : 19-23; Esaïe ch. 35.

Charles T. RUSSELL, éditeur.

Réunion générale, à Genève,
les 23 et 24 mars 1913.

Sujet : Héb. 10 : 7. « Voici, je viens pour faire, ô Dieu, ta volonté ».

Divisions du sujet : 1° Haut appel (compréhension). — 2° Consécration (conséquence). — 3° Sacrifice (accomplissement).

Invitation cordiale à tous. Nous espérons avoir au milieu de nous un grand nombre d'amis étrangers.

Nous prions les frères et sœurs qui désirent se joindre à nous, de l'écrire assez tôt à cause du logement et des repas. Adresse : Association Internationale des Etudiants de la Bible, 10, rue de la TOUR-MAITRESSE, GENÈVE.

Réunion générale, à Lens (Pas-de-Calais),
les 23 et 24 mars 1913.

Sujet général : Ps. 23 : 5. « Tu oins ma tête d'huile et ma coupe déborde. ».

Divisions du sujet : 1° Onction, Lév. 8 : 12; Matth. 3 : 17. — 2° Coupe de joie, II Cor. 5 : 5; Jean 15 : 11. — 3° Coupe de souffrance, Jean 18 : 11; Matth. 26 : 39.

1913, Souper du Seigneur, 1913

La célébration de la Cène aura lieu, cette année, le jeudi soir, 20 mars, après 6 heures. Nous recommandons à tous les enfants de Dieu la commémoration de la mort de notre Seigneur, selon sa demande, « Faites ceci en mémoire de moi ». Nous comprenons ces paroles comme étant un ordre formel de célébrer la Cène une fois par année: nous comprenons que le temps le plus propre pour le faire est l'anniversaire de sa première célébration. Nous donnons cet avis à cause des isolés qui désirent se joindre à nous dans cette commémoration du sacrifice de notre Maître fait en faveur de l'humanité entière. Rappelons-nous aussi de notre alliance avec le Seigneur, de notre promesse de partager ses souffrances et sa promesse, à Lui, que le fidèle aura part à sa gloire à venir dans le Royaume.

LA TOUR DE GARDE

paraît **mensuellement** et coûte — payable à l'avance — **fr. 2.50** par an, ou fr. 4 pour 2 numéros à la même adresse.

Ce journal contient des articles traduits des publications des *Studies in the Scriptures* et du *Watch Tower*, journal bimensuel anglais de 16 pages, qui coûte **5** fr. Les enfants de Dieu, pauvres, qui, pour une raison quelconque, vieillesse, accident, infirmités, etc., ne peuvent payer le prix de l'abonnement, le recevront gratuitement, sur demande, en français, en anglais ou en allemand.

Prière de s'adresser :

WATCH TOWER BIBLE AND TRACT SOCIETY
(Pays français.)
10, rue de la Tour-Maitresse, **Genève.**

Un texte pour 1913

Nous donnons à tous les lecteurs de la *Tour de Garde*, comme texte spécial pour l'année, ces paroles du psalmiste : « Comment rendrai-je à l'Eternel tous ses bienfaits envers moi? J'élèverai la coupe des délivrances et j'invoquerai le nom de l'Eternel: j'accomplirai mes vœux envers l'Eternel en présence de tout son peuple. » — Ps. 116 : 12-14.

L'éditeur, pendant des mois, a pris ce texte comme première pensée pour son réveil chaque matin. Il a trouvé que ces paroles l'aidaient beaucoup pendant la journée: il conseille maintenant à tous les lecteurs de ce journal d'essayer cette méthode.

C'est bien que chaque matin nous nous demandions ce qu'il nous est possible de faire en fait de sacrifices pour le service et la cause du Seigneur. Qu'est-il de mieux que se rappeler les bienfaits reçus et de penser à ceux que nous espérons recevoir de notre bon Père céleste? Qu'est-il de mieux que de prendre la résolution d'élever chaque jour la coupe du salut, nous souvenant que la coupe du salut est la coupe de souffrances, la coupe des épreuves, la coupe du Seigneur, la coupe de sa communion, de communion aux souffrances de Christ? A l'exemple du Maître, nous devons dire chaque jour : « Ne boirai-je pas la coupe que le Père m'a donnée à boire? »

Qu'est-il de mieux que de prendre plaisir à suivre le Maître, étant faits participants des souffrances de Christ, afin de pouvoir aussi partager sa gloire? Qu'est-il de mieux que de nous rappeler, à notre réveil, du vœu que nous avons fait au Seigneur, de nous rappeler que ces pensées doivent être ouvertes à toute la congrégation du peuple du Seigneur? Nous ne voulons garder secrets ni notre vœu, ni notre obéissance; nous voulons nous stimuler l'un l'autre dans la bonne voie.

De plus, nous demandons au Seigneur de nous aider, afin que les paroles de notre bouche et la méditation de notre cœur lui soient agréables. Le jour ainsi consacré sera un jour heureux pour ceux qui ont fait le vœu d'entière consécration au Seigneur. Quel sentiment de bonheur nous aurons aussi, pensant que tant de chers frères et sœurs, en même temps, élèvent leur cœur en actions de grâce et prennent à nouveau de bonnes résolutions!

Tout ce qui concerne l'œuvre ainsi que la correspondance doit être adressé : Tour de Garde, Société de Bibles et de Traités, à Genève, rue de la Tour-Maitresse, 10.

Etudes des Ecritures.

Ouvrage publié en 6 tomes en anglais par l'éditeur du *Watch Tower*, dont 2 tomes ont paru en français.

LES FIGURES DU TABERNACLE, livret de 150 pages, avec illustrations — traité très profond et instructif sur « l'ombre des biens à venir ». — Prix **50** cent. sans le port.

L'ENFER, brochure de 35 pages. — **20** cent. sans le port.

CANTIQUES DE SION (101 cantiques), à **1** fr.

Ayant constaté des irrégularités dans le service des postes, nous prions nos amis qui ne reçoivent pas le journal de nous en aviser de suite. *Une carte postale suffit. Prière de s'adresser directement au bureau, à Genève, 10, rue de la Tour-Maitresse, et non pas par intermédiaires.*

LA
TOUR DE GARDE
et
Messager de la présence de Christ

XIe Année MARS 1913 No 3

LA NATURE RÉMUNÉRATOIRE DE LA LOI DIVINE

Ne vous y trompez pas : on ne se moque pas de Dieu. — Gal. 6 : 7.

L'apôtre Paul, s'adressant ici à l'Eglise, montre un principe de la loi de Dieu qui est applicable, non seulement à l'Eglise, mais à tout homme, partout. Osée exprime la même vérité disant que si nous semons le vent, nous moissonnerons la tempête. (Osée 8 : 7.) Salomon dit : « Celui qui sème l'iniquité moissonne l'iniquité. » (Prov. 22 : 8.) Saint Paul dit : « Celui qui sème peu moissonnera peu, et celui qui sème abondamment moissonnera abondamment. » (II Cor. 9 : 6.) La chose est également vraie, que nous semions de la folle avoine ou du bon grain.

« Les yeux de l'Eternel sont en tout lieu, observant les méchants et les bons. » (Prov. 15 : 3.) Ces paroles sont dites en vue de la moisson que le monde a semée; elles signifient que « Dieu amènera toute œuvre en jugement au sujet de tout ce qui est caché, soit bien, soit mal. » (Eccl. 12 : 14); qu' « il n'y a rien de caché qui ne doive être découvert, ni de secret qui ne doive être connu »; que ce qui a été dit dans les ténèbres sera entendu dans la lumière et que ce qui a été dit à l'oreille dans les chambres sera prêché sur les toits [ouvertement]. (Luc 12 : 2, 3.) Nous lisons aussi : « A moi la vengeance, à moi la rétribution, dit le Seigneur. » — Rom. 12 : 19.

Quand ce temps viendra-t-il, selon notre calcul ? Car maintenant dit le prophète Malachie (3 : 15) les hommes « estiment heureux les hautains; oui, les méchants prospèrent; oui, ils tentent Dieu, et ils échappent ! » Avec le psalmiste, nous demandons : « O Eternel ! jusques à quand les méchants triompheront-ils ? Ils discourent, ils parlent avec arrogance. » L'apôtre Paul répond que « Dieu a fixé un jour où il jugera le monde selon la justice, par l'homme qu'il a désigné », le Christ. (Act. 19 : 31.) « Alors », dit le prophète Malachie à ceux qui craignent l'Eternel et qu'Il a choisis pour ses joyaux, « vous verrez de nouveau la différence entre le juste et le méchant, entre celui qui sert Dieu et celui que ne le sert pas. » — Mal. 3 : 18.

Mais écoutez ! Le même prophète pose une question que chacun ferait bien de méditer : « Qui pourra soutenir le jour de sa venue ? Qui restera debout quand il paraîtra ? Car il sera comme le feu du fondeur, comme la potasse des foulons... Je m'approcherai de vous pour le jugement, et je me hâterai de témoigner contre les enchanteurs et les adultères, contre ceux qui jurent faussement, contre ceux qui retiennent le salaire du mercenaire, qui oppriment la veuve et l'orphelin, qui font tort à l'étranger, et ne me craignent pas, dit l'Eternel des armées. » — Mal. 3 : 2, 5.

Ces versets parlent du grand jugement du jour de l'Eternel, du jour de détresse, par lequel doit se terminer la dispensation évangélique et que l'Ecriture appelle jour « de colère », « de vengeance », « des rétributions », « un temps de détresse tel qu'il n'y en a point eu de semblable depuis le commencement du monde ».

Si ce grand jugement concerne le monde en général, les nations, les corporations, toutes les organisations civiles, sociales et religieuses, si ce jour concerne tous les individus qui vivront en ce temps-là, nous nous demandons naturellement quelle sera leur rétribution, comment la justice agira vis-à-vis d'eux ainsi que vis-à-vis de toutes les générations du passé.

Notre Seigneur répond à cette question lorsqu'il dit : « L'heure vient où tous ceux qui sont dans les sépulcres entendront la voix du Fils de l'homme et en sortiront. Ceux qui auront fait le bien ressusciteront pour la vie, mais ceux qui auront fait le mal ressusciteront pour le jugement. » (Jean 5 : 28, 29.) L'âge millénaire en entier est montré comme un jour où l'on fait les comptes, un jour d'épreuve ou de jugement. En ce jour de jugement sans pareil, les hommes rendront compte, « même de toute parole vaine qu'ils auront proférée ». (Matth. 12 : 36.) Par la soumission et en apprenant l'obéissance par ces jugements, les humains qui *obéiront,* seront graduellement relevés, élevés à la perfection de leur être et à la perfection de la connaissance.

RÉTRIBUTION C'EST-A-DIRE PARDON DU PÉCHÉ

Une question philosophique importante se pose : Jusqu'à quel point la *justification* du pécheur par la foi au sang précieux de Christ et son entière consécration à la volonté du Père peuvent-elles arrêter l'accomplissement de la loi qui dit que ce qu'un homme a semé, il le récoltera. En d'autres termes, ses présentes relations avec Dieu le sauveront-elles d'une misérable moisson de la folle avoine qu'il a semée précédemment ?

Oui, en un sens, elles l'en sauveront. Le juste salaire du péché est la *mort,* c'est la plus sévère pénalité qui pouvait être infligée. La justification du pécheur le décharge de cette pénalité; ses iniquités ne s'élèveront plus en jugement contre lui, demandant leur juste rétribution, la mort. « Heureux ceux dont les iniquités sont pardonnées, et dont les péchés sont couverts ! Heureux l'homme à qui le Seigneur n'impute pas (ne compte pas) son

péché! » (Rom. 4 : 7, 8.) Tous ceux qui, par la foi au sacrifice de Christ et la consécration du cœur et de la vie au service de Dieu, sont sous la robe de justice de Christ, sont ainsi bénis. Leur iniquité ou sa sentence légale est pardonnée ou passée; si les résultats de leurs péchés, la moisson de leurs mauvaises semailles précédentes (alors qu'ils ne comprenaient pas que le péché est mauvais et qu'ils n'appréciaient pas la miséricorde de Dieu en Christ), sont encore douloureux pour eux, ils sont pourtant assurés qu'ils sont *couverts,* que Dieu ne les regarde plus tels qu'ils sont réellement, mais que la dignité de Christ leur est imputée. Ils sont de plus assurés que le dessein de Dieu à leur égard est, qu'un jour, ils soient guéris de toutes leurs faiblesses provenant du péché, lesquelles sont maintenant « couvertes » aux yeux de Dieu.

Les péchés ou défectuosités actuelles de l'Eglise seront déjà *effacés ou lavés* quand le temps de rétablissement arrivera, au second avènement de Christ. (Act. 3 : 19.) De nouveaux corps, de nouveaux êtres en seront la résultante, des corps libres du péché et de ses conséquences, de toute imperfection. Pour l'Eglise, cette purification, ce lavage commence dans la vie présente et sera complété à l'aurore du jour millénaire (Ps. 46 : 5); alors ses membres auront part à la première résurrection.

Le temps de purification du monde sera l'âge millénaire entier ou « jour du jugement »; alors, ceux qui accepteront Christ et la nouvelle alliance seront graduellement nettoyés et guéris. A la fin de cet âge, s'ils sont fidèles à la lumière qu'ils reçoivent, ils pourront être présentés sans reproches et parfaits devant Dieu n'ayant besoin ni de guérison ni de purification, mais chacun sera comme Adam l'était, une image humaine du divin Créateur, un homme parfait.

Les Ecritures, aussi bien que l'observation, nous apprennent que notre justification devant Dieu n'enlève pas de suite et sans notre coopération toutes les conséquences de nos transgressions passées. La *moisson* quant à l'espèce est comme les *semailles,* mais le pénitent, celui qui est pardonné a la promesse de grâce pour l'aider dans ses luttes contre ses faiblesses héréditaires aussi bien que contre celles qu'il a cultivées. Nous lisons (I Jean 1 : 9): « Dieu est fidèle et juste pour nous pardonner nos péchés et pour nous purifier de toute iniquité. » C'est dans cette purification continuelle, qui suit la justification et qui la vivifie, que le croyant consacré doit nécessairement souffrir pour quelques-uns des résultats pernicieux de sa vie de péché passée, récoltant la récompense de ses précédentes semailles. Si le Seigneur agit miséricordieusement avec lui, comme un bon médecin, il n'épargne pourtant pas les expériences nécessaires à arracher les penchants au mal profondément enracinés par une longue culture ultérieure.

UNE JUSTICE QUI RÉTRIBUE EST LA BASE DE LA LOI DIVINE

Ici, la nature ou caractère rémunératoire de la loi divine est particulièrement digne d'être remarquée. Les hommes font souvent une distinction entre la loi de la *nature* et la loi *morale,* appelant l'une *naturelle* et l'autre *divine.* Le principe fixe des deux est leur *origine divine,* ces lois accomplissent la volonté de Dieu dans leur application; les deux opèrent sur la base de la justice qui rétribue. La loi divine, qu'elle soit naturelle ou morale, n'est que la mise en action de certains principes fixes de justice ayant pour but la paix et le bonheur de toute créature intelligente qui est sous sa juridiction. L'obéissance à cette loi amène sa récompense de bonheur si aucune entrave n'attire une pénalité.

Si vous tenez votre main *devant* le feu, elle se chauffera et vous en éprouverez du bien-être, mais mettez-la *dans* le feu, elle se brûlera et vous souffrirez. Ainsi, la loi de la nature qui fut établie pour notre bonheur, fut aussi préparée pour nous punir si nous n'en *faisons pas l'usage* pour lequel elle est destinée. La loi est même préparée pour graduer ses pénalités en raison de la gravité de l'offense commise contre elle.

Si vous mettez votre main dans le feu un petit moment, vous aurez une simple brûlure, laissez-la un peu plus longtemps, vous aurez des ampoules et encore un moment de plus, elle sera consumée. Si le feu est employé de la bonne manière pour cuire vos aliments, ils seront savoureux, s'il est employé d'une mauvaise manière, il rendra les mets immangeables. L'eau, une des plus grandes bénédictions, est également un agent de mort et de destruction si on l'emploie sans considération des lois de la nature. Il en est de même dans le domaine de la loi morale: si vous violez les principes de la justice, vous défigurez l'image de Dieu en vous. Les sentiments impurs impriment lisiblement sur la physionomie les sombres lignes d'un mauvais caractère, tandis que des sentiments justes et nobles illuminent le visage et décèlent le caractère pur, le rendent transparent pour l'observateur. Les opérations de la loi morale sont aussi sûres et aussi dignes de confiance que celles de la loi naturelle.

Le fait que la rétribution, — l'application de la pénalité, — est souvent différée, laisse penser aux insensés qu'ils peuvent semer leur folle avoine sans avoir besoin de la récolter. Les individus, comme les nations ont longtemps agi d'après cette hypothèse risquée et vaine: puissent-ils maintenant écouter l'avertissement de l'apôtre : « Ne vous trompez pas; on ne se moque pas de Dieu. Ce qu'un homme aura semé, il le moissonnera aussi. »

Les opérations de cette loi se montrent particulièrement parmi les classes et les nations parce qu'elles sont plus en vue que les individus, parce que leurs actes sont livrés à la publicité; secondement, parce que leur jugement doit nécessairement avoir lieu dans la vie présente; parce que, au delà de la tombe, le présent ordre de choses, la société n'existera pas. Un coup d'œil à travers les pages de l'histoire révèlent que toutes les nations du passé ont récolté une moisson amère et que, parmi les scènes de hersages, elles ont rendu le dernier soupir. Elles ont eu leur période d'élévation, leur période de luttes, leur temps florissant; alors l'orgueil et l'abondance du pain les fit marcher dans une sécurité imaginaire, elles descendirent par degrés l'échelle de la morale jusqu'à ce que vint leur chute. Elles moissonnèrent ce qu'elles avaient semé.

Nous sommes en un temps où toutes les nations du monde s'approchent des crises les plus terribles de leur existence nationale. Dans un temps de détresse sans pareil qui est imminent, elles sont près de récolter ce qu'elles ont semé. Elles ont semé au vent les semences d'égoïsme et maintenant elles vont récolter la tempête de la terreur et de la destruction de toute loi, de tout ordre et de l'organisation nationale et sociale.

CAS INDIVIDUELS DE L'OPÉRATION DE LA LOI QUI REND A CHACUN SELON SES ŒUVRES

L'opération de cette loi dans les cas individuels, quoique moins visible, n'en est pas moins sûre. Chaque pensée accueillie, chaque disposition exercée et cultivée, devient une partie du caractère individuel; ce caractère qui est plus ou moins délicat au commencement de la vie devient fixe dans le cours des ans. Si la culture du caractère est faite sur les lignes de la justice et de la vérité, selon la lumière reçue (que ce soit d'après la conscience ou d'après la conscience et la révélation), le fruit mûr d'un caractère bien établi, qui aime ce qui est droit, qui est bienveillant, est une moisson bénie en comparaison des caractères opposés. Si la culture se fait sur les lignes de la dépravation, de la complaisance pour soi-même, de la dégradation, les terribles fruits en sont une punition épouvantable.

Quoiqu'une personne soit pardonnée à condition de se repentir et d'avoir foi au Rédempteur, quoiqu'elle soit tout à fait absoute en ce qui regarde la condamnation légale par Christ qui porta sa pénalité prononcée par Dieu, c'est-à-dire la mort, le fruit de ses semailles se manifeste dans son caractère. Les mauvaises dispositions doivent toutes être déracinées et un caractère bon doit être formé à un prix élevé d'expériences faites dans la souffrance mais qui ont de la valeur; car Dieu est juste, non seulement pour nous pardonner nos péchés, mais aussi pour nous purifier de toute iniquité. L'extirpation des racines de ces mauvaises dispositions, des appétits profondément enracinés et longtemps cultivés causent un grand désordre dans le sol où elles ont crû; les souffrances aussi bien que les joies et les grâces de l'Esprit suivent leur déplacement et leur replacement.

Le Seigneur, comme un sage médecin, sera miséricordieux et tendre avec ses patients selon que les nécessités du cas le demanderont. Tous doivent montrer qu'ils ont besoin de son aide, mais aucun patient ne sera traité sans son propre consentement et sa coopération. Pour l'Eglise, ce traitement qui se fait dans la vie présente, est un traitement de la volonté plutôt que du corps, car quoique le corps soit beaucoup amélioré par ce traitement, le but du grand Médecin n'est pourtant pas de le *guérir*, mais de donner, à cette classe, des corps spirituels parfaits au matin du jour millénaire. Dans ces corps, la volonté consacrée est transformée et renouvelée pour arriver à être en parfaite harmonie avec la volonté de Dieu, l'Esprit de Christ. Les vainqueurs, la vraie Eglise, passant maintenant par des difficultés, par des épreuves de foi et des afflictions, par la purification en un mot, et étant approuvée par le Seigneur, ne viendra pas en jugement dans l'âge millénaire (I Cor. 11 : 32), mais avec le Rédempteur, leur Seigneur, ces vainqueurs seront rois et prêtres de Dieu qui jugera le monde et rétribuera le bien comme le mal avec impartialité, sous les conditions de la nouvelle alliance. — I Cor. 6 : 2.

SONDAGES DU CŒUR AU JOUR DU JUGEMENT

Un autre point essentiel de la rétribution pour le monde pendant l'épreuve du millénium, sera que les actions et la moisson seront rendues publiques. Notre Seigneur l'a fait comprendre disant : « Il n'y a rien de caché qui ne doive être découvert, ni de secret qui ne doive être connu », etc. (Matth. 10 : 26; Luc 12 : 2, 3.) Cela arrivera par une voie naturelle, lorsque tous ceux qui sont dans les sépulcres sortiront; alors le meurtrier et sa victime, le débiteur et son créancier, le voleur et le volé, le calomniateur et le calomnié devront se trouver face à face; les faits, même avec les plus secrets motifs seront reconnus. Les conditions de leur réconciliation les uns avec les autres et avec le Juge seront équitables et connues de tous.

L'histoire du passé a fait connaître le caractère de plus d'un Néron; il serait nécessaire qu'ils voient leurs victimes, leur cruauté, qu'ils les envisagent à la lumière d'un sentiment public nouveau et sain qui manifestera le crime dans toute son horreur. De telles gens « se réveilleront pour l'opprobre, pour la honte éternelle », même à leurs propres yeux, car à mesure que les humains renouvelés commenceront à se soutenir les uns les autres, ils réaliseront la profondeur et l'abîme de la dégradation d'où ils ont été tirés; même le pardon généreux des torts du passé ainsi que du prochain outragé sera une grande humiliation. Ce sera comme le disent les Ecritures « des charbons de feu amassés sur leur tête » (Prov. 25 : 21, 22; Rom. 12 : 20), tellement sera grande leur confusion. — Jér. 20 : 11.

Il faut se rappeler aussi que le seul modèle de jugement, pour le sentiment public à cette époque, sera le *caractère*. Les faux points d'appui tels que richesse, haute naissance, aristocratie, pouvoir quelconque, par lesquels on mesure le plus souvent les hommes maintenant et avec lesquels on couvre le méchant comme d'un habit, tout cela ne sera d'aucun avantage pour personne; sous la nouvelle dispensation, les hommes reviendront privés de leurs anciennes possessions. Ils n'auront ni richesses, ni pouvoir et, à la lumière de cet âge à venir, personne ne pourra se glorifier de son hérédité.

Les conditions auxquelles seront soumis les méchants de la vie passée par la loi morale dès son entrée en vigueur, leur apporteront une certaine mesure de rétribution; elles manifesteront aussi les bonnes actions des justes, si bien que les plus petites faveurs faites aux autres qui en leur temps ont été en bénédiction à leur auteur seront alors reconnues et appréciées.

OPÉRATION DE LA LOI RÉMUNÉRATOIRE NATURELLE

Ayant compris ce qui précède, nous pouvons voir comment, d'après une loi naturelle parfaite, un homme doit moissonner ce qu'il a semé de folle avoine quand même il a été pardonné, absous de sa culpabilité et de la pénalité qui en résulte, la mort, quand même il a été justifié légalement par la foi en Christ. Il moissonnera ce qu'il a semé, dans les difficultés qu'il a entassées pour lui-même, en endurcissant son propre caractère, et en rendant ainsi les pas pour arriver à la perfection plus lents et plus remplis de souffrances; il lui faudra une sévère discipline, mais il aura aussi l'indignation d'un juste sentiment public au jour millénaire du jugement.

Ainsi seront les résultats inévitables et naturels des mauvaises actions. Il y a une chose consolante en cela, c'est que cette humiliation sera le *partage de tous*, en quelque mesure au moins, car « il n'y a point de juste, pas même un seul » et tous devront faire cette prière : « Pardonne-nous nos offenses, comme nous aussi nous pardonnons à ceux qui nous ont offensés. » Il y aura sûrement un temps pour fondre et adoucir les cœurs. Ainsi, le Seigneur enlèvera le cœur de pierre et donnera un cœur de chair à tous ceux qui, sous la nouvelle alliance, deviendront son peuple (typifié par Israël), il le leur donnera selon sa promesse. — Ez. 36 : 22-28.

Une partie de la moisson doit en une certaine mesure être récoltée dans la vie présente; une autre partie sera récoltée dans la vie à venir, comme l'apôtre le fait comprendre. (I Tim. 5 : 24, 25.) Les bonnes œuvres sont aussi quelquefois manifestées maintenant, appréciées et récompensées. Qu'elles le soient maintenant ou dans l'au delà, notre Seigneur nous a dit que même un verre d'eau froide donné à l'un de ses disciples, parce qu'il est son disciple aura sa récompense. (Matth. 10 : 40-42.) La connaissance du caractère et des œuvres de chacun, par le Seigneur, sera très juste et par conséquent sa rétribution le sera aussi; elle ne sera pas moins juste parce qu'elle sera accomplie par l'opération de la loi rémunératoire.

Un meurtrier peut avoir peu ou pas de connaissance de Dieu, ses désavantages héréditaires peuvent avoir été grands et son entourage peut lui avoir été très défavorable; il peut avoir subi une juste punition pour son crime de la part de ses semblables et, au temps marqué, se relever de la tombe (il peut en avoir le privilège et l'occasion), ressusciter, se relever, remonter tout le chemin par le moyen des jugements (épreuves, disciplines). S'il est obéissant, il peut atteindre la hauteur de la perfection, la vie éternelle, même si ses péchés passés ont été comme une montagne de difficultés dans son caractère, laquelle montagne il devait escalader pendant le jugement de cet âge.

D'un autre côté, quelqu'un peut être un homme moral qui a goûté à la bonne Parole de Dieu et aux puissances de l'âge à venir et avoir aussi été fait participant de l'Esprit de sainteté par la foi en Christ; il peut avoir ensuite laissé les luttes et l'envie prendre possession de son cœur à tel point qu'il *haïsse son frère* sans violer la loi extérieurement et en restant estimé parmi ses semblables.

Un tel homme est un *meurtrier* dans son cœur (I Jean 3 : 15), car il n'est retenu de faire le mal que par respect pour les opinions des autres ou par crainte des conséquences. Ce dernier, à cause de la lumière dont il jouit, peut rencontrer même de plus grandes difficultés, pour être vainqueur sur son caractère, que le plus grand meurtrier qui a agi par ignorance. A celui à qui il est donné beaucoup en fait de connaissance, il sera aussi beaucoup redemandé. (Luc 12 : 48.) Le jugement se fera d'après la connaissance et la capacité de faire le bien; ce sera une juste rétribution.

SÉRIE D'ARRANGEMENTS POUR LA RÉTRIBUTION

Il n'y a que les idiots et les fous qui sont dans les ténèbres complètes. Les autres gens ont au moins une conscience; peu de personnes sont sans espérance aucune, si elles suivent la voix de leur conscience, quoique Saint Paul dise : « Vous étiez sans espérance et sans Dieu dans le monde », sans la seule réelle espérance, l'Evangile. (Eph. 2 : 12.) Avant la proclamation de l'espérance évangélique de la vie éternelle, et sa typification par Israël, l'espérance du monde en général n'était qu'une récompense présente de justice. Il n'y avait pas d'espérance offerte même à Israël; il lui avait été parlé en symboles de l'espérance de l'Evangile, il y eut même déjà une promesse en Eden que la postérité de la femme écraserait la tête du serpent. Ces rayons d'espérance furent sans doute appréciés par les gens qui savent penser et qui s'entretinrent de ce sujet, mais la majorité des hommes n'apprirent en cela qu'une leçon, c'est que l'honnêteté, la justice est la meilleure politique pour le présent.

Lorsque Christ parut, il mit « en évidence la vie et l'immortalité par l'Evangile. » (II Tim. 1 : 10.) Depuis lors, dans la proportion où les hommes furent en contact direct ou indirect avec l'Evangile, leur responsabilité fut augmentée, soit qu'ils l'acceptent ou le rejettent, soit qu'ils s'y opposent ou l'ignorent. « Voici la condamnation, est-il écrit, c'est que la lumière est venue dans le monde et que les hommes ont mieux aimé les ténèbres que la lumière parce que leurs œuvres étaient mauvaises. » — O. Jean 3 : 19.

L'organisation divine de la rétribution semble être une suite d'arrangements d'après lesquels la récompense ou la punition suivent naturellement l'obéissance ou la désobéissance à la loi. Dans les deux cas, cependant, la récompense ou la punition donnée par Dieu est quelquefois plus forte, dépasse cet ordre de choses; par exemple, l'élévation de l'Eglise à la nature divine avec Christ son Chef dans le royaume et la gloire; la destruction de Satan et de son armée à la fin de l'âge millénaire. Les méthodes de Dieu sortant de l'ordinaire, ont aussi été employées en certaines occasions dans le passé : dans la destruction du monde par le déluge, dans la destruction de Sodome et Gomorrhe, dans la confusion des langues lors de la construction de la tour de Babel et en plusieurs autres occasions de moindre importance. Ces exemples sont des démonstrations spéciales exceptionnelles de la colère et de la grâce de Dieu.

On peut comprendre approximativement la manière d'agir du Seigneur avec les repentants dans le jugement futur du monde, en observant avec soin comment il agit maintenant avec les enfants justifiés et consacrés. Quoique justifiés, nous ne sommes pas libérés de toutes les conséquences de notre ignorance et de notre perversité. Si, dans une jeunesse ignorante, quelqu'un a contracté de mauvaises habitudes qui ont altéré sa santé, affaibli ses forces morales et physiques, il a beaucoup de difficulté à les combattre ensuite, quoiqu'il réalise le pardon de Dieu et son aide.

Maintenant est notre jour de jugement; le jugement du monde se fera d'après les mêmes principes généraux. Les hommes seront premièrement amenés à la connaissance de la vérité, ils seront ensuite jugés selon l'usage ou l'abus qu'ils en auront fait et seront jugés dignes ou indignes de vivre. Les bonnes ou les mauvaises actions de leur première vie, avant qu'ils connaissent la vérité, n'entreront en compte dans ce jugement que selon l'ordre naturel du caractère rémunératoire de la loi morale.

Les deux parties de l'œuvre de la Rédemption

L'assertion de la loi est très positive : « L'homme qui fera ces choses vivra par elles. » Celui qui observe les commandements de Dieu vivra par eux et aura la vie éternelle comme une récompense pour les avoir gardés. (Lv. 18 : 5; Rom. 10 : 5.) En faisant la promesse de vie aux Juifs, Dieu ne leur a pas dit de quelle manière il l'accomplirait. Quoique les Juifs n'aient pas compris l'alliance de la loi, Dieu leur montra comment l'observation de cette alliance leur donnerait la vie éternelle, c'est-à-dire par le sacrifice.

Dans son grand plan des âges, Dieu avait déjà préparé un Rédempteur. (Eph. 1 : 4.) C'était donc à cause de ce plan de la grâce divine, que la promesse de vie pouvait être faite par l'observation de la loi. En donnant la loi de l'alliance, Dieu n'omit cependant pas le grand sacrifice de propitiation qui était le type de l'œuvre de la rédemption.

Notre Seigneur s'était sûrement entendu avec le Père céleste avant d'être fait chair, car son changement de nature est considéré comme un acte volontaire de sa part. (Phil. 2 : 8.) Il ne prit pas la nature des anges, mais celle d'Abraham. (Héb. 2 : 16.) C'est dans un but qu'il prit la nature des descendants d'Abraham, l'apôtre l'indique en ces mots, « en vue de la joie qui était devant lui ». (Héb. 12 : 2. L.) Cette expression veut dire qu'il eut connaissance de la nature qu'il aurait et de l'œuvre qu'il devrait accomplir.

La connaissance que notre Seigneur avait dans sa condition préhumaine ne comprenait pas la connaissance de tous les types desquels il était l'antitype; mais il savait évidemment que l'abaissement de la nature céleste à la nature terrestre fut un moyen pour arriver à une fin. Pour faire ce grand pas, il lui fut nécessaire d'avoir une confiance absolue dans le Père, la confiance qu'il ne lui ferait pas de mal, mais du bien. Il avait une telle confiance dans le Père qu'il désirait faire sa volonté à n'importe quel prix.

Le premier pas vers l'accomplissement de la volonté du Père fut l'acceptation d'une nature plus basse que la nature spirituelle, savoir, la nature humaine. « Ayant paru comme un simple homme, il s'est humilié lui-même, se rendant obéissant jusqu'à la mort, même jusqu'à la mort de la croix. » (Phil. 2 : 8.) Il ne s'humilia pas *avant* de devenir homme, mais *après* l'être devenu. Etant encore enfant, il questionna les docteurs de la loi pour savoir à quel âge il pourrait entrer dans son ministère. Il fut évidemment satisfait des réponses faites à ses demandes, et fut convaincu qu'il ne pouvait rien faire en ce temps-là; il s'en retourna donc chez lui avec sa mère et le mari de celle-ci et leur fut soumis jusqu'à l'âge de trente ans. — Luc 2 : 51.

A trente ans, Jésus s'offrit lui-même au Jourdain, où il se rendit dans le seul but de se consacrer. Il savait qu'il était venu dans le monde pour être son Rédempteur, que la volonté de Dieu en ce qui concernait son œuvre de rédemption était écrite dans les types et les ombres des Ecritures et que cette volonté était en dehors de la partie morale de la loi, car elle n'était pas obligatoire pour celui qui voulait observer la loi. Il savait que pour faire l'œuvre de la rédemption, il devait se présenter lui-même

en sacrifice. (Ps. 50 : 5.) De bon cœur il s'offrit disant : « Voici, je viens... pour faire ta volonté, ô mon Dieu. »

Il n'y a jusqu'à maintenant qu'une partie de la rédemption qui est accomplie.

Dans l'offrande du jour de propitiation la consécration de notre Seigneur est représentée par le grand Prêtre lorsqu'il frappait le taureau et l'égorgeait. Nous avons dans le type une peinture de notre Seigneur symbolisé par le taureau et le prêtre. Le nouvel esprit, la nouvelle volonté, la nouvelle créature offrait sa chair. Il ne s'offrit pas comme Rédempteur de l'homme. Il se présenta lui-même en sacrifice, non à l'humanité, non à Satan, non au monde, mais à Dieu. Il était si loyal qu'il était prêt à sacrifier au Père tout ce qu'il possédait. Il lui fut permis de prouver sa loyauté et sa fidélité même jusqu'à la mort.

Comme conséquence de son obéissance jusqu'à la mort, même jusqu'à la mort de la croix, notre Seigneur ressuscita des morts et il lui fut donné la plus haute nature, la nature divine. Au temps marqué, il lui sera permis d'offrir le mérite de son sacrifice comme prix de rançon pour les péchés de tous les hommes, et ainsi de devenir le Rédempteur du monde.

Le mot Rédempteur est très large. Il désigne quelqu'un qui obtient un certain gouvernement et le rapporte à une première condition d'une manière légale et satisfaisante. Notre Seigneur commença son œuvre; il en accomplit la première partie qui, au temps marqué, deviendra un prix satisfaisant pour les péchés du monde. Il a déjà été hautement exalté et ainsi, qualifié pour les grandes fonctions de Médiateur entre Dieu et les hommes. Il attend jusqu'à ce que tous les membres de son corps soient joints à Lui et faits participants de sa gloire et alors l'œuvre du rétablissement pour l'humanité commencera.

Il faudra à notre Seigneur une période de mille ans pour accomplir la seconde partie de son œuvre de rédemption. A la fin de ces mille ans, l'œuvre sera terminée. Maintenant, il est le Rédempteur, le Restaurateur non parce qu'il a fait l'œuvre, mais parce qu'il a le pouvoir et l'autorité de la faire. A la fin des mille ans il aura accompli cette œuvre de rétablissement; le nom de Rédempteur sera le sien pour toujours, quand même la rédemption serait une œuvre du passé.

Rien dans les Ecritures n'indique si notre Seigneur comprenait tous les termes et conditions qu'il devrait remplir pour plaire au Père après sa venue dans le monde. Nous ne devons pas dogmatiser sur ce sujet. Il est probable qu'il ne connaissait pas toutes les expériences par lesquelles il passerait pendant qu'il était dans la chair; quelques-unes lui furent révélées ensuite, car nous lisons qu'après son baptême, il sortit de l'eau et les cieux, les choses d'en haut, les choses spirituelles, lui furent ouverts. (Matth. 3 : 16.) Dès ce moment, il put comprendre les traits les plus profonds du plan de Dieu.

DISTRIBUTION VOLONTAIRE DES TRAITÉS

J'ai été heureux d'apprendre dernièrement que l'intérêt des frères de France, de Suisse, de Belgique et d'Italie est croissant, profond et grand. Cette condition de choses me réjouit. J'ai appris à aimer plusieurs d'entre vous, à apprécier votre cœur sérieux, surtout pendant ma dernière visite.

Il faut que je vous dise quelques mots au sujet des avantages de l'œuvre des distributeurs volontaires, de ceux qui répandent les traités gratuits, sagement, partout où il y a vraiment des lecteurs pour les lire. Cette œuvre doit sans doute se faire surtout dans les endroits protestants, ce qui sera indiqué par le bureau de Genève. Tous peuvent s'engager dans ce service; après avoir fait la distribution dans votre propre famille sans beaucoup de peine, plusieurs d'entre vous, peuvent le faire dans les villes et les villages voisins, en un temps opportun, par exemple le soir, le dimanche ou pendant des jours de vacances; ils peuvent ainsi répandre la Vérité. J'espère que l'année présente sera une année de grands efforts en France et par conséquent de grandes bénédictions pour tous les volontaires, collaborateurs dans l'œuvre de la moisson.

Il paraît que l'œuvre du colportage n'a pas autant de succès en France qu'ailleurs. Nous le regrettons, mais nous devons nous y soumettre. Nous vous conseillons de faire tout ce qui peut être fait. Vous pouvez tous colporter le soir ou le dimanche, parmi vos voisins et vos amis et attirer leur attention sur la Vérité, leur dire combien cela vous a fait de bien de comprendre la Parole de Dieu de la bonne manière. Ainsi vous pouvez vendre un volume et plus, et intéresser plusieurs personnes. Un autre plan qui réussit très bien en Angleterre est celui-ci : chaque petite assemblée, selon ses moyens, achète le volume premier des *Etudes des Ecritures,* pour le prêter, cela systématiquement, maison après maison, le prêtant un certain jour et le reprenant la semaine suivante, donnant à chacun une semaine pour l'étudier; ensuite elle vend le livre à ceux qui le désirent, mais elle ne presse personne. Cette méthode a eu un grand succès et a été le moyen de faire du bien à plusieurs. Nous avons confiance que bientôt nos amis de France l'essayeront. Les livres vous seront procurés à bas prix, comme étant utiles. Une des assemblées anglaises a, en sa possession, au moins une centaine de livres à prêter. Ces livres ont été prêtés et repris de nouveau et de nouveau; plusieurs sont vendus pour garder propre toute la collection. Les personnes qui sont très pauvres et qui désirent l'acheter, peuvent ne donner qu'une petite somme, selon ce que vous jugerez. Espérant avoir bientôt un compte-rendu (du bureau) à ce sujet, et espérant que vous aurez confiance dans les résultats de l'œuvre, je reste

Votre frère et serviteur dans le Seigneur,

C.-T. RUSSELL.

Lettre du Nord de la France

Bien chers frères,

Si un membre souffre, tous les membres souffrent avec lui; si un membre est honoré, tous les membres se réjouissent avec lui. — I Cor. 12 : 26.

Nous eûmes la joie, samedi 28 décembre, d'assister à Jumet (Belgique), à une réunion bénie d'environ 20 personnes, au cours de laquelle cinq frères et une sœur ont symbolisé leur mort au monde et à la volonté humaine pour vivre en nouveauté de vie au service de Jéhovah notre bon Père et suivre ainsi les traces de notre cher Maître et Sauveur.

Le texte de la méditation fut Rom. 6 : 1 à 11. Nous avions la joie d'avoir parmi nous notre cher frère pèlerin A. Weber qui, pour la circonstance nous commenta ces instructions de Saint Paul; puis en quelques mots l'on rappela l'immersion réelle, l'engagement pris, en comparaison de l'immersion symbolique. Tout en démontrant la beauté du symbole nous pûmes comprendre l'impor-

tance qui s'attache à notre appel, au glorieux privilège qui fut recherché des prophètes et admiré des anges mais qui est réservé aux saints de l'âge de l'Evangile.

Après la cérémonie des baptêmes nous nous rencontrâmes de nouveau pour donner la main d'association au nom du Christ (tête et corps) à nos frères et à notre sœur, les invitant à être fidèles pour demeurer membres de cette église invisible dont Christ est le chef. Nos cœurs tressaillaient de joie et nous pensions à cette citation du Maître : « Heureux les yeux qui voient ce que vous voyez! Car je vous dis que beaucoup de prophètes et de rois ont désiré voir ce que vous voyez et ne l'ont pas vu, entendre ce que vous entendez et ne l'ont pas entendu. » — Luc 10 : 23-24.

Mercredi 1er janvier fut pour nous, à Denain, un jour de festin spirituel. Nos cœurs débordent de reconnaissance envers Dieu notre Père pour les bénédictions qu'Il déverse continuellement sur nous dans ce temps de la moisson, nous lavant, nous sanctifiant toujours plus par son Esprit et sa Parole, grâce au canal qu'Il a choisi.

A 10 h. ½ du matin nous nous rencontrions, environ 90 frères et sœurs. Un de nos frères, introduisant la réunion, nous parla du bonheur que nous avions d'être réunis ensemble pour partager les mets succulents préparés par le Père, puis notre frère pèlerin et deux autres frères en une petite allocution nous parlèrent sur le baptême, son importance et la nécessité de s'approcher le plus possible du Père des lumières. Puis eurent lieu les baptêmes de 19 frères et sœurs. Ensuite notre frère pèlerin leur donna au nom du Christ la main d'association. Dans l'une et l'autre cérémonie, nos chants montèrent vers le trône divin en signe de reconnaissance.

L'après-midi du 1er jour de l'année, nous étions réunis de nouveau environ 120 frères et sœurs. Notre frère pèlerin commenta le plan des âges. Deux autres frères parlèrent l'un sur l'humilité, l'autre sur la nécessité d'avoir un cœur pur. La réunion terminée, nous nous séparâmes pensant nous revoir bientôt à Roubaix pour une cérémonie semblable.

Votre dans le Seigneur et dans l'onction, S. L.

QUESTION

Chers frères,

La situation internationale se complique de plus en plus; il semble que la guerre européenne tant redoutée est devenue, sinon inévitable, au moins fort probable. En tout cas, elle demeure une angoissante possibilité.

Quelle doit être au jour où l'évènement se produira, l'attitude des enfants de Dieu?

J'ai interrogé à ce sujet différents chrétiens.

Les uns conseillent la soumission aux autorités établies d'après Rom. 13 : 1-2. Les autres disent : Marchez, mais ne tirez pas!

Une fois la guerre déclarée, le soldat appelé sous les armes, se trouve amené à prendre une décision. Faisant partie de la réserve de l'armée française, je me trouverai précisément dans ce cas.

Quelques-uns, peu nombreux, estiment qu'en aucun cas un disciple de Jésus ne doit aller à la guerre, parce que ce n'est pas selon « l'esprit de Christ », et qu'il doit être prêt à donner sa vie s'il le faut et à sceller de son sang son témoignage à la vérité et son refus de coopérer à cette iniquité.

D'autres enfin disent : Oui, on peut aller à la guerre, ou même : Oui, on *doit* y aller.

Ce dernier point de vue me paraît absolument monstrueux.

Je ne parviens pas à me figurer le Seigneur, sabre au poing, conduisant au carnage les douze apôtres, baïonnette au canon. Je ne vois pas bien Jean, venant d'écrire le chapitre 17 de son évangile, marcher dans les rangs français et tirer sur Pierre qui se trouve dans les rangs allemands. Je ne comprends pas que des frères allemands — j'entends frères dans la foi selon la vérité — puissent marcher contre des frères français ou suisses. Peut-on imaginer quelque chose de plus diabolique, de plus antichrétien?

Pourrai-je espérer (marchant contre mes frères) que le Seigneur me sourirait du ciel et me bénirait en me disant : « Cela va bien, bon et fidèle serviteur? »

On parlera peut-être de la défense des intérêts des peuples, de l'honneur des nations, de la patrie en danger, etc... Mais encore une fois : « Nous ne sommes pas de ce monde, comme il (Jésus) n'est pas de ce monde. » (Jean 17 : 14.) Nous sommes étrangers et voyageurs sur la terre. » (I Pierre 2 : 11.) « Pour nous, notre patrie est dans les cieux. » — Phil. 3 : 20 (Stapfer).

Je ne sache pas que les églises — en tant qu'églises — se soient prononcées et aient pris sur elles de donner une orientation à leurs fidèles concernant cette question. Quelle belle occasion pourtant de proclamer à la face du monde que le Seigneur est le Prince de la paix et que nous, nous sommes ses fidèles.

Pour ma part, je refuserai de porter les armes, « il faut obéir à Dieu plutôt qu'aux hommes ». — Actes 5 : 29.

Mais à cause des autres frères qui peuvent se poser les mêmes questions, et pour qui elles sont peut-être un sujet d'angoisse et d'incertitude, je viens maintenant vous demander, à vous, en tant que conducteurs du mouvement chrétien selon la vérité, à vous, en tant que conducteurs du peuple du Seigneur : Vous, frères, qu'en pensez-vous?

En attendant, croyez-moi votre tout dévoué dans le Seigneur. A. G.

Réponse : Plusieurs de nos frères conseillent ce qui suit à ce sujet :

Ecrivez au ministère de la guerre. Dites votre dévouement pour la patrie et votre désir d'obéir à ses lois et à ses ordonnances, mais que, ayant appris à servir Dieu et à obéir à sa loi, « Tu aimeras ton prochain comme toi-même », vous ne pouvez pas, à cause de votre conscience, tuer votre semblable. Dites que, puisqu'il y a d'autres services, vous demandez qu'on veuille vous occuper, soit dans l'ambulance, soit dans l'intendance (pour la France, l'administration pour la Suisse). Demandez qu'on veuille bien prendre en considération votre demande et ajoutez que vous vous montrerez alors un serviteur fidèle, loyal, obéissant et actif, qu'ainsi vous servirez la patrie et vous ferez du bien à votre prochain. Dites que, quoi qu'il en soit, vous êtes déterminé à ne pas tuer votre prochain, mais, plutôt que de le faire, à choisir la mort.

Au moment de mettre sous presse, nous recevons de bonnes nouvelles de nos frères de Roubaix. Ils ont ouvert une nouvelle salle et l'ont inaugurée par un service de baptêmes, où 6 frères et sœurs ont symbolisé leur mort au monde et leur consécration à Dieu.

Le Seigneur les bénisse et bénisse l'œuvre entière dans le nord de la France! Que tous ensemble nous courions de manière à remporter le prix et à nous trouver bientôt au delà du voile avec notre bien-aimé Sauveur!

En conséquence, qu'un amour tout nouveau pour le Seigneur nous anime, ainsi qu'un nouveau zèle pour travailler à son service, suivre les indications que son serviteur, notre cher frère Russell, nous donne dans ce présent numéro.

Courage, chers frères et sœurs de France, de Suisse, de Belgique et d'Italie!